

PROCES VERBAL COMITE SYNDICAL LUNDI 27 JANVIER 2025 17 h 00

Communauté de Communes du Canton de Charly sur Marne :

Titulaires présents : M. DEVRON, M. PITTON TERRIEN.

Titulaire excusé : Mme REGARD

Suppléant excusé : M. CECCALDI

Communauté d'Agglomération de la Région de Château-Thierry :

Titulaires présents : Mme BINIEC, M. HAQUET, M. LOGEROT, M. MOÏSE, M. POIX, M. POLIN.

Titulaire excusé : M. BAILLEUL

Suppléant présent : M. SCLAVON

Le Président ouvre la séance. Il rappelle que les délégués du PETR - UCCSA présents lors des comités syndicaux du 19 novembre 2024 et du 18 décembre 2024 étaient majoritairement membres du comité de direction de la Maison du Tourisme et ne pouvaient pas être comptés dans le quorum qui concerne les délibérations de la Maison du Tourisme.

Aussi, le point inscrit à l'ordre du jour du dernier comité syndical a été reporté à cette 2ème séance.

Seuls les délégués qui ne sont pas membres de la Maison du Tourisme seront invités à voter.

1 Désignation d'un secrétaire de séance

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu les dispositions de l'article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales qui précise que le comité syndical est invité à nommer un de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire,

Le comité syndical après en avoir délibéré :

- décide de procéder à la désignation du secrétaire de séance
- désigne Monsieur LOGEROT pour exercer cette fonction

2 2^{ème} séance du 19 novembre 2024

2.1 Maison du Tourisme « Les Portes de La Champagne » : Cotisations 2025

M.MOYSE présente le contexte de la délibération.

Une cotisation complémentaire de 60 000€ par an, de 2024 à 2026, avait été actée avec l'ancien Président de l'Agglomération de Château-Thierry.

Cependant, suite au changement de gouvernance et à la situation financière de la CARCT, il n'est plus possible de tenir cet engagement.

La cotisation 2025 est présentée au même niveau de 2024, avant la cotisation supplémentaire. La CC Charly sur Marne suivra cette démarche.

M.MOYSE rappelle pour autant que la Maison du Tourisme n'est pas dans une bonne situation budgétaire puisqu'elle vit sur ses réserves et restreint ses dépenses, autant que possible.

Des ressources financières extérieures sont recherchées, en reprenant l'idée rappelée par M.POIX concernant la mise en place d'une contribution symbolique liée au prix du kilo de raisin (par exemple, un centime par kilo). L'objectif serait de soutenir les initiatives de développement et de promotion de l'œnotourisme.

Malgré tout, la Maison du Tourisme est proactive et la Destination se développe en engendrant de bonnes retombées pour le territoire.

Les élus regrettent que le tourisme ne soit pas toujours considéré comme un déterminant du développement économique.

Les élus déclarent qu'il est important de communiquer et de sensibiliser les élus sur le potentiel touristique du Sud de l'Aisne et de ses retombées économiques.

Vu la délibération du 12 juillet 2013 relatif à la création de la Maison du Tourisme,

Vu la contribution des membres du PETR - UCCSA à l'exercice de la compétence « promotion du tourisme » déterminée séparément de la cotisation générale,

Le comité syndical, après en avoir délibéré décide :

- de faire l'appel à cotisations par trimestre pour le fonctionnement de la Maison du Tourisme à hauteur des montants déterminés ci-dessous et sous réserve d'une modification lors de l'élaboration du budget :

- Communauté d'Agglomération de la Région de Château-Thierry : 300 520,15 €
- Communauté de Communes du Canton de Charly sur Marne : 52 479,85 €

- de reverser les cotisations perçues à la Maison du Tourisme

3 2^{ème} séance du 18 décembre 2024

3.1 Comité de direction de la Maison du Tourisme : Actualisation des membres

Vu la décision du comité syndical du PETR – UCCSA du 12 juillet 2013 de créer la Maison du Tourisme « Les Portes de la Champagne » sous forme d'EPIC,

Vu la délibération du 21 décembre 2016 qui modifie les statuts de la Maison du Tourisme et la composition des membres du comité de direction,

Le comité de direction est composé de 15 membres désignés dans les conditions suivantes :

- 8 sièges sont attribués aux représentants du comité syndical
- 7 sièges sont attribués aux acteurs touristiques à raison de :
 - 2 sièges aux représentants des professionnels relevant des filières liées à l'activité de l'hôtellerie et de la restauration,
 - 2 sièges aux représentants des professionnels relevant des filières liées aux activités de loisirs,
 - 2 sièges aux représentants des professionnels relevant des filières du champagne,
 - 1 siège aux représentants des associations et aux bénévoles des loisirs, du tourisme et de la culture.

Vu la délibération du 29 octobre 2020 qui acte la désignation des membres du comité de direction suite aux élections locales,

Vu la délibération du 26 octobre 2021 qui modifie les membres du comité de direction suite aux départs de trois membres,

Vu les évolutions liées aux démissions des membres du PETR – UCCSA et aux situations des membres socioprofessionnels,

Le comité syndical, après en avoir délibéré, décide :
 - de désigner les membres du comité de direction comme suit :

	TITULAIRES	SUPPLEANTS
PETR - UCCSA	Olivier DEVRON	Régis RIVAILLER
	Patricia LOISEAU	Elisabeth CLOBOURSE
	Francine HOURDRY	Hubert ADAM
	Martine OLIVIER	Philippe MARCHAL
	Anne MARICOT	Elisabeth REGARD
	JP. POLIN	Francis RIMLINGER
	Dominique MOYSE	Daniel GIRARDIN
	Jean Marc POURCINE	Madeleine GABRIEL
Hôtellerie et de la restauration	Madame Brigitte COZELIN, (Gîte Ty Coz à Charly sur Marne)	Pauline HARTMAN (Restaurant L'Ouvrée à Château Thierry)
	Dirk BAERT – (Gîte Marguerite à Condé en Brie)	Elodie Domingos (Ferme d'Issonges à Marigny-en-Orxois)
Activités de loisirs	Aymeri DE ROCHEFORT (Château de Condé en Brie)	Ingrid CORDONNIER (Centre équestre de L'Epine au Bois)
	Thomas DUBOIS (Castel plaisance à Château Thierry)	Monsieur Thomas GUERIN (Vieux château de Château-Thierry)
Champagne	Anne Sophie VERSTRAETE (Champagne Pannier)	Christine LEGUILLETTE ROMELOT (Charly sur Marne)
	Lucette GRATIOT Champagne Gratiot Delugny à Charly sur Marne	Laurent PIERRE Champagne Laurent Pierre à Saulchery
Associations et bénévoles	Alain AUBERTEL Bénévole Château Thierry	Jacqueline BAROUX Festival Jean de la Fontaine Château Thierry

- d'associer au comité de direction la possible participation d'Aisne Tourisme en qualité d'experts,
- de la mise en place des membres du comité de direction pendant la durée du mandat des délégués syndicaux

Et autorise le Président à signer tous les documents et à prendre toutes les mesures nécessaires pour l'exécution de la présente délibération.

4 Informations diverses

5 Questions diverses

M.POIX pose la question de la réintégration du CLIC au Département.
 Le Président répond qu'aucune date n'est pour le moment connue.

Plus aucune question n'est soulevée, le Président lève la séance.

Le Président,

Olivier DEVRON

